Fiche Technique
Révision 09/08

JAVEL PASTILLES
PASTILLES CHLORÉES 3,5 g

Formulation conforme à la législation relative à la désinfection du matériel en contact avec les denrées alimentaires

Les pastilles de chlore sont un désinfectant universel chloré, idéal pour la désinfection :

-des sols
-des locaux sanitaires
-du matériel en contact avec des denrées alimentaires
-du linge
-des poubelles
-de la vaisselle
-etc…

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

1 à 2 comprimés par tranche de 10 litres d'eau.
Chaque comprimé libère 1,5 g de chlore actif, soit 150 ppm dans 10 litres d'eau.
2 comprimés-doses dans 10 litres d'eau pour une solution à 0,1 degré chlorométrique.

AVANTAGE :

Stabilité de la concentration de Chlore.
Pas de péremption du produit.
Dosage précis et manipulation aisée.

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : paquet de 6, palette de 660

DESIGNATION COMMERCIALE :	**JAVEL PASTILLES**
NATURE CHIMIQUE :	Dichloroisocyanurate de Sodium dihydraté N°ONU : 3077
PRECAUTIONS D'EMPLOI :	Conserver à l'abri de l'humidité, bien refermer après usage. Ne pas laisser à la portée des enfants, ne pas avaler, nocif en cas d'ingestion. Ne pas exposer à plus de 240°. Ne pas mélanger avec un autre produit (au contact d'un acide, dégagement d'un gaz toxique). Toxicologie DL50 (rat par voie orale) : 1600 +/- 50 mg/kg
REGLEMENTATION :	Répond aux normes NFT 72150, NFT 72110, EN 1040, EN 1276, EN 1275 Les agents chlorés sont reconnus comme étant les meilleurs agents de désinfection et sont depuis longtemps utilisés pour cet usage surtout sous forme d'hypochlorite (eau de javel). Les tests d'efficacité ont été réalisés par l'institut Pasteur de Lyon. Biodégradabilité conforme à la législation actuelle (JO du 27.10.62, 21.05.68, et 30.11.75)
INDICATIONS PARTICULIERES :	Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33 **Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**

ISO 9001 EN 9120 EN 9100 BUREAU VERITAS Certification

FPP

ENGAGEMENT DE PROGRES